

Paris la Défense, le 27 août 2024

**SONATE**  
30 RUE D ORLEANS  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
FRANCE

BU11/CC3/CV 1060

N/réf : BU11/CC3/LG/MINCOM - 072024

Objet : **Votre contrat d'affacturage n° 1060**

A l'attention de MME HUEBRA

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le décompte du minimum de commission que nous sommes amenés à percevoir conformément au contrat qui nous lie.

Ce décompte, qui sert également de facture, vous donne les éléments qui entrent en jeu dans le calcul de ce minimum.

Bien entendu, si vous désirez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs habituels qui vous donneront toutes précisions.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

Laetitia MARTIN  
Chargée d'affaires



**FACTURE DU MINIMUM CONTRACTUEL**  
**échéance : 01 juillet 2024**

Date : 01 juillet 2024

Code vendeur : **1060**  
Nom : **SONATE**

Par application de l'article des conditions particulières concernant le minimum annuel de commissions d'affacturage, nous passons au débit de votre compte courant (CCV) le montant résultant du décompte suivant :

- **Base du décompte**

Arrêté comptable semestriel	:	01/07/2024
Date de démarrage	:	03/02/2022
Base du décompte (A)	:	182,5

- **Taux de révision**

Dernier indice du coût des services de votre contrat	(a) :	148,23
Dernier indice connu du coût des services	(b) :	159,89
Taux de révision (%) $((b) / (a)) - 1) * 100 =$	(B) :	0,079

- **Base de révision**

Minimum annuel prévu	(C) :	4 800,00
Commissions perçues	(D) :	2 160,74

H.T. €	:	428,05
TVA 20,0 %	:	85,61
<b>TOTAL TTC €</b>	:	<b>513,66</b>